



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE
DE L'ASSURANCE, DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE
14 JANVIER 2025 - N° 130

LA REVUE DE PRESSE

10
janvier

Crypto-actifs : l'AMF alerte sur des acteurs non autorisés

[L'Autorité des marchés financiers \(« AMF »\) met en garde le public](#) contre des sites internet proposant, de manière illégale en France, des crypto-actifs ou des services liés aux actifs numériques. Depuis le 5 juin 2024, l'AMF a ajouté 34 nouveaux noms à sa liste des plateformes non autorisées. Parmi les plus récents figurent : [swupalrex.com](#), [blofin.com](#), [immediatefolex.com](#), et [bitcoin-prime.net](#).

Cette liste, mise à jour régulièrement, est disponible sur le site de l'AMF (rubrique : Listes noires et mises en garde) et sur celui d'Assurance Banque Épargne Info Service (« ABEIS »). L'AMF rappelle néanmoins qu'elle n'est pas exhaustive, en raison de l'émergence continue de nouveaux acteurs frauduleux.

Pour se prémunir des risques, il est recommandé de vérifier si un prestataire est autorisé à opérer en France via la liste blanche consultable sur le site de l'AMF.

3
décembre

Alerte de l'AMF : la plateforme LIVAXXEN propose une offre frauduleuse sur le Forex

[L'Autorité des marchés financiers \(AMF\) met en garde contre la plateforme de trading LIVAXXEN](#), inscrite sur sa liste noire Forex depuis le 7 octobre 2024. Malgré cette inscription, l'AMF continue de recevoir de nombreuses plaintes d'épargnants, signalant un démarchage agressif et des pratiques douteuses.

LIVAXXEN se présente comme une plateforme d'investissement offrant un effet de levier de 400 sur une large gamme de marchés. Cependant, elle ne dispose d'aucun agrément pour exercer en Europe. De nombreux épargnants se disent piégés par des frais exorbitants demandés pour retirer des gains fictifs, avec des pertes moyennes déclarées de 25 000 euros.

L'AMF rappelle que seules les sociétés agréées peuvent proposer des services sur le Forex et souligne les risques élevés liés à l'effet de levier, qui peut multiplier les pertes au-delà de l'investissement initial.

Pour protéger leur épargne, les investisseurs sont

appelés à vérifier les autorisations des plateformes avant tout investissement et à se méfier des promesses irréalistes de gains rapides.



Incendies en Californie : des pertes assurées estimées à plus de 30 milliards de dollars

Les incendies en cours dans le comté de Los Angeles, notamment à Pacific Palisades et Eaton, ont détruit plus de 12 400 structures et menacent près de 30 000 autres. [*Les pertes assurées pourraient atteindre 30 milliards de dollars.*](#)

Bien que les principaux assureurs immobiliers californiens puissent absorber ces pertes grâce à la réassurance et à leur diversification, ces pertes gigantesques vont affecter durablement le marché.



Une sénatrice alerte sur les difficultés rencontrées par les communes rurales en matière d'assurance

[*Mme Alexandra Borchio Fontimp, sénatrice des Alpes-Maritimes, a interpellé la ministre déléguée chargée de la ruralité*](#) au sujet de la situation critique de Breil-sur-Roya, commune de son département. Touchée par la tempête Alex en 2020, la municipalité fait face à des réparations estimées à 10 millions d'euros.

Cependant, la commune a été confrontée à une décision de son assureur historique, qui avait initialement prévu de résilier son contrat au 31 décembre 2024. Malgré des recours administratifs et des interventions politiques, seules certaines assurances ont été prolongées pour un an, laissant 70 bâtiments sans couverture. Cette situation expose la commune à des risques financiers majeurs en cas de sinistre.

Mme Borchio Fontimp appelle le Gouvernement à prendre des mesures pérennes, soulignant que ce problème n'est pas isolé et concerne de nombreuses communes rurales.

Astrée vous souhaite une très bonne semaine

Avocats et organisme de formation, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 30 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.
Toute reproduction interdite.*